

EDITORIAL

Catastrophe

140 personnes hospitalisées suite à une intoxication alimentaire à Médiouna, Casablanca. Le chiffre est impressionnant, malheureusement cet épisode n'est pas isolé par rapport à d'autres qui ont émaillé l'actualité ces derniers mois dans différentes villes. En juillet dernier, la justice a prononcé la prison ferme pour une affaire aggravée par des décès à Marrakech.

Mais cela n'empêche pas le phénomène de continuer.

Si le secteur alimentaire demeure relativement bien protégé par les textes, la réalité est tout autre. Snacks, laiteries, «bouibouis» à ciel ouvert, charrettes d'escargots et de «lben»... défient toutes les normes existantes en la matière. La clientèle qui fréquente ces «restos» n'a souvent que le prix comme critère d'arbitrage et ferme les yeux sur le reste. Si l'on devait faire des études sur l'estomac des Marocains, bien des surprises en ressortiraient.

De manière générale, dans le commerce, l'industrie et jusqu'au réfrigérateur du consommateur, les problèmes d'hygiène se posent encore et à grande échelle. Car les mœurs alimentaires se transforment, du tajine maison au street et fast-food, en passant par tout ce qui ne se prépare plus chez soi.

C'est pour cela qu'il faut être vigilant et sans concession sur les standards et normes dans ces endroits et partout ailleurs, même chez les plus «structurés». Parce que la question de sécurité sanitaire et de salubrité est cruciale à tous les niveaux. Pour apprendre les règles de base de l'hygiène, pas besoin d'avoir décroché le bac. En revanche, il faut de la persévérance, de la sévérité et avoir la certitude d'être sanctionné en cas de manquement.

Si sur le marché extérieur, le Maroc suit les règles en bon élève, à l'intérieur les conditions sont encore dans la zone rouge, avec des bombes sanitaires qui explosent par-ci, par là... jusqu'à l'énorme catastrophe. □

Meriem OUDGHIRI

e-facture

Dispositif verrouillé

■ Pas de facturation sans la validation préalable de la DGI

■ Objectif: Neutraliser les marges de fraude et de falsification

■ Les modalités d'application seront définies par un décret

Page 2



RIK

AMO: 8,5 millions de personnes sans accès aux soins

PLUS de 8,5 millions de résidents, soit plus de 23% de la population, n'ont pas accès aux soins. C'est ce que révèle le dernier avis du CESE, sur la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire. La situation est particulièrement préoccupante pour les TNS, dont une

grande partie se retrouve exclue, notamment en raison de cotisations impayées. De son côté, l'AMO Achamil est fragilisée par la faible capacité contributive des cotisants, accentuant ainsi les risques de déficit structurel... □

Page 9



Cyrielle Gauvin

Le Cercle des Experts

Art et fraude: Quelles armes pour lutter? (1re partie)

Pages 22 & 23

■ L'Etat veut recentrer l'ONEE sur le transport d'électricité

Pages 4 & 5

■ Prospérité mondiale: Le Maroc 8e en Afrique

Page 8